

MAIRIE du 4^{ème} arrondissement

**Procès-verbal in extenso du CONSEIL d'ARRONDISSEMENT
Du Mardi 8 janvier 2019- 17h00-**

David KIMELFELD

Le mardi 8 janvier à 17h00, Mesdames et Messieurs les membres du CA dûment convoqués le 31 décembre 2018 en séance publique par Monsieur le Maire du 4^{ème} arrondissement, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 4^{ème}.

Nous allons procéder à la désignation d'un secrétaire. Je vous propose la candidature de Christophe Dercamp.

Je soumets cette proposition au vote.

Qui est favorable à cette proposition pour la séance de ce jour ?

C'est donc Christophe Dercamp qui assurera les fonctions de secrétaire.

Je lui demande de procéder à l'appel nominal des élus.

Présents : David Kimelfeld, Jean Truc, Valérie Schell, Sylvie Palomino, Geoffroy Bertholle, Etienne Tête, Dounia Besson, Emmanuel Hamelin, Marie-Agnès Cabot, Anne Mignotte, Virginie Varenne, Christophe Dercamp, Marie Guyon.

Absents excusés : Abdelkader Selmi, Josselin Edouard.

Peut-être, avant de démarrer cette séance, je voudrais vous adresser, même si j'aurai l'occasion de faire, de le refaire, et de le faire à nouveau, mes vœux pour cette nouvelle année. Nous aurons l'occasion de nous les échanger en tout cas pour ce qui concerne la Mairie du quatrième arrondissement le 29 janvier à 19h00 à la Maison des Associations. En tout cas Bonne année à toutes et à tous.

Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du PV et du compte rendu de la séance du 4 décembre 2018. Si personne n'a d'observation à présenter concernant leur rédaction, je les soumets au vote.

Marie Guyon :

Bonsoir Monsieur le Maire, cher collègues, M. Édouard avait transmis cette information à M. Hamelin mais comme lui-même n'est pas encore arrivé. Au nom du groupe, il aurait souhaité éventuellement réécouter la bande son.

David Kimelfeld :

Nous lui ferons réécouter la bande-son, avec plaisir. Simplement, pendant les horaires d'ouverture de la mairie puisque cela mobilise un agent. Je les mets aux voix.

Le PV et le compte rendu de la séance du 4 décembre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir un nouveau dispositif qui s'appellera « Trait d'union ». Ce dispositif a pour vocation d'accompagner les associations à caractère sportif de la Ville de Lyon. Elles sont au nombre de 550 à 600 clubs sportifs lyonnais. Ces associations ne perçoivent pas de soutien financier de la Ville de Lyon. Vous saviez qu'on avait un dispositif que nous avons souhaité abandonner qui s'appelait « Lyon du sport » qui ne correspondait pas forcément aux besoins actuels et aux motivations. D'autre part, au vu des contraintes budgétaires, nous souhaitions faire évoluer ce dispositif.

Ce projet a été présenté le 21 décembre dernier aux membres des associations qui étaient réunies à l'Hôtel de Ville. Ce dispositif va s'organiser de la façon suivante : 205 000 € par an qui sont issus d'un renoncement des clubs professionnels de la Ville de Lyon ou de la Métropole de Lyon à une part de leurs subventions dans le cadre d'une négociation, ce qui devrait ravir un certain nombre de personnes autour de cette table. Ces 205 000 € seront redistribués aux associations sur la base de projets, qui seront soumis à une commission qui réunira les neufs adjoints d'arrondissement plus l'adjoint central ainsi que des membres des équipes professionnelles des clubs lyonnais et des membres de l'Office des Sports de Lyon. Nous soutiendrons et nous accompagnerons ces projets pour un minimum de 2500 € et un maximum de 10 000 € par projet. Nous n'avons pas vocation à accompagner les projets si le montant de la demande est supérieur à 50 % du budget global de l'événement. Bien entendu, cela peut être également du fonctionnement qui peut être sollicité par les associations. L'objectif consiste avant tout à soutenir le développement d'actions innovantes proposées par les associations sportives lyonnaises prioritairement dans les domaines suivants : la santé, la mixité, l'insertion et l'intégration des publics fragiles ou en situation de handicap, l'adaptation des pratiques aux besoins des seniors, la formation des bénévoles et des arbitres, les actions de nature à renforcer le lien social sur les quartiers et les actions associant sports et culture. Ce dispositif sera mis en œuvre dès cette année. Deux sessions d'attribution se tiendront. Pour la première session, les dossiers devront parvenir à la Ville de Lyon avant le 30 mars et avant le 15 juin pour la deuxième. Je vous propose d'approuver ce projet.

Marie Guyon :

On ne peut que se réjouir quand même que les « Lyon du sport » qui n'existent plus soit transformé en "Trait d'union", c'est un point positif. En commission Sport et éducation hier, Mme Palomino était présente, on a posé la question : comment pensez-vous faire par rapport aux petites associations ? Est-ce qu'elles ne seront pas pénalisées ? Comment vous, en tant qu'adjoint aux sports, ne serez pas pénalisé par rapport aux autres arrondissements ? Et là pour nous, c'est un petit peu flou.

Etienne Tête :

Merci Monsieur le Maire, effectivement il y a une évolution politique et un changement de discours. Si on se reporte aux débats de la suppression des « Lyon du sport ». On pourrait presque penser en lisant le texte, que vous avez écouté l'intervention faite par notre groupe au dernier Conseil Municipal concernant ce sujet qui est officiellement, on va d'une part prendre un peu d'argent aux clubs sportifs pour monter la cagnotte qui était de 60 000 à 200 000 € et on va, d'autre part, demander qu'il y ait des aides complémentaires venant des clubs. Si j'ai bien compris le rapport sur le montage. Il est certes un petit peu complexe, il interroge sur ses effets réels dans ses relations dites de « Trait d'union » et puis quel sera, on le saura en mars

quand on votera et qu'on fera le bilan d'où est passé l'argent, pour l'instant effectivement on regarde, on n'est pas critique au demeurant, mais au moins on regarde. La deuxième chose qui interpelle, on peut dire que l'idée d'un trait d'union entre amateurs et professionnels est intéressante à condition effectivement ce que cela ne crée pas de lien de dépendance. La vraie liberté c'est d'avoir de l'argent sans le quémander ou renoncer. Car j'ai bien aimé votre expression renoncer, on a demandé aux clubs sportifs professionnels de renoncer. Je pense que c'est un lapsus cela oui, parce que c'est quand même l'argent public, c'est nous qui décidons quand même de le mettre ou de ne pas le mettre, ils n'ont pas besoin de renoncer pour qu'on ne leur donne pas ou alors ils se sont déjà accaparés psychologiquement l'argent public mais passons sur ce sujet. On sera extrêmement vigilant sur l'état de dépendance, alors certes pour 200 000 € ça va peut-être ne pas avoir tous les effets négatifs qu'on pourrait croire. Puis la troisième chose est une réflexion politique, je trouve que c'est un changement de culture. Parce que l'idée que vous avez développée jusqu'à présent et que développait encore l'adjoint aux sports, c'était la théorie du ruissellement. Il suffisait d'aider les riches et les clubs sportifs pour que ça ruisselle. Là, on veut accompagner le ruissellement. Alors si c'est un changement de culture, j'espère qu'il va se développer dans d'autres pensées économiques et ne pas croire au ruissellement spontané de l'économie des riches vers les pauvres et qu'il faut probablement l'accompagner pour que ça fonctionne. Mais peut-être que je suis trop optimiste sur votre changement culturel et que je vois de meilleures choses dans votre délibération qu'elle ne le comporte.

Geoffroy Bertholle :

Par rapport aux équilibres Mme Guyon, à savoir l'équilibre entre arrondissements et l'équilibre entre associations, je pense que votre question est légitime. Mais en réalité je crois que chacun est comptable, aussi de ce qu'il fait quand il est dans l'exercice de son propre mandat. Défendre un beau projet qui soit porteur de tous les éléments que j'ai énumérés, ce n'est pas très difficile en soi. Je pense que, si effectivement les associations se saisissent complètement de ce dispositif. Elles pourront sans aucun doute avoir une satisfaction. Et M Tête le soulignait, on passe de 60 000 à 205 000 € d'accompagnement ce qui n'est pas tout à fait négligeable. Après, vous m'interrogez M. Tête sur la notion d'indépendance. Personnellement je ne me sens pas dépendant du bon vouloir de qui que ce soit dans l'exercice de mon mandat. J'essaye au contraire, et ce n'est pas nouveau, de faire en sorte non pas de répondre à des demandes qui n'ont pas forcément beaucoup de sens, mais d'essayer de faire en sorte de créer une émulation collective et ça ce n'est pas tout à fait nouveau. D'ailleurs on me l'a même reproché au sein de ce Conseil d'Arrondissement de flécher les « Lyons du Sport » plutôt pour des actions collectives qui visaient à faire la promotion de la santé, du sport pour tous, plutôt que de privilégier des actions ponctuelles où on ne voyait pas forcément les tenants et les aboutissants immédiats. Pour mon indépendance, ne vous faites pas de souci.

David Kimelfeld :

Deux choses, la première sur la théorie du ruissellement, je ne sais pas si vous vous adressez au Maire du quatrième arrondissement ou à quelqu'un d'autre. Si c'était au Maire du quatrième arrondissement, vous ne lisez pas assez souvent ce que je dis.

Etienne Tête:

Pas de micro

David Kimelfeld :

Non, la connaissance de la formation, ce n'est pas tout à fait la même chose. Je vous ferai un reader digest de ce que je raconte sur la théorie du ruissellement depuis fort longtemps : je ne suis pas un adepte de cette théorie du ruissellement. Ce ne sont pas simplement des mots, ce sont des actes y compris à la Métropole sur les actions en matière sociale, environnementale, en n'attendant pas simplement que ça ruisselle mais de manière volontariste. Sur la délibération, je pense qu'il faut plutôt se réjouir. Je crois qu'on avait été les uns et les autres, d'ailleurs plusieurs fois alerté sur la difficulté liée à l'arrêt des « Lyon du Sport ». Ce dispositif me semble d'abord plus fourni, plus équilibré et je pense qu'on peut sans problème y adhérer. Je pense que certains ont entendu, peut-être, ce que vous disiez-vous aussi ! Et c'est tant mieux, il faut s'en réjouir. C'est peut-être ça la nouvelle année.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-564-29550- : RAPPORTEUR : GEOFFROY BERTHOLLE

DIRECTION DES SPORTS

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2018-2019 - Signature de conventions avec ces associations

Ce sera plus traditionnel puisqu'il s'agit effectivement d'accompagner les associations qui, elles, bénéficiaient déjà d'une subvention spécifique. Elles sont relativement nombreuses puisqu'il est rappelé dans le rapport précédent que nous accompagnons à peu près 150 associations de parents sur les 600 associations lyonnaises. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les associations croix-roussiennes, nous avons quelques évolutions positives. Pour rappel, nous accompagnons Lyon Croix-Rousse Boules à hauteur de 20 000 €. Le Football Club Croix-Roussien d'ores et déjà 18 000 €, il n'y a pas de changement. Pour le Lyon Croix-Rousse Football, nous avons une évolution positive de 1000 € qui portera à 15 000 € leur subvention. La PESD, en particulier du fait de l'évolution du volley, on va passer de 27 000 € à 29 000 €. Nous avons une nouvelle association qui est Lyon Rugby qui sera accompagnée conjointement avec le 5^{ème} arrondissement puisqu'ils évoluent sur les deux arrondissements à hauteur de 4000 €. Lyon Savate à hauteur de 2000 €, Lyon Sport Boxe qui est plutôt côté 1^{er} arrondissement, 1500 €, et ALCR qui sera accompagné en particulier pour sa section tennis de table à hauteur de 15 000 €. Voilà pour les subventions croix-roussiennes que je vous propose.

Marie Guyon :

Par rapport à CRO Boules, les 20 000 euros, c'est vraiment pour du sport ou c'est pour du fonctionnement ? Est-ce que leur santé financière s'est améliorée ? Je n'ai pas forcément besoin de la réponse aujourd'hui, mais ce sont des questions que l'on se pose.

Geoffroy Bertholle :

C'est une association qui, vous le savez, est suivie de manière étroite par les services financiers de la Ville, que nous les accompagnons tout particulièrement au niveau du quatrième avec M. le Maire. La santé financière a été rappelée lors de leur Assemblée Générale : elle est très détériorée, pour autant, un plan de redressement a été contractualisé. Alors, je ne sais pas exactement où ils en sont d'un point de vue judiciaire. En tout cas, nous avons fait le choix de reconduire cet accompagnement pour ne pas mettre en péril l'association et ne pas mettre en péril le sport lui-même qui a un ancrage croix-roussien tout particulier.

Etienne Tête :

Dans ce dossier, il y a quand même aussi les grosses subventions aux associations rattachées aux sociétés commerciales du LOU rugby et de l'Olympique Lyonnais. Donc, nous nous abstenons évidemment sur ce rapport. En principe on a des rapports d'exécution sur ces subventions pour les dites missions d'intérêt général. C'est vrai qu'ils ont souvent été extrêmement light, ce qui fait que l'attention n'est pas souvent très soutenue. Peut-être que cette question dans le cadre de la nouvelle délibération que nous venons d'accepter pourra être posée au Conseil Municipal, on aura clairement des rapports qui intégreront tout ça pour avoir plus d'efficacité sur l'usage de ses subventions. Mais pour le moment on s'abstient sur ce rapport.

**Rapport adopté à la majorité
Etienne Tête, Marie-Agnès Cabot s'abstiennent.**

4-19-565-29705- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association «EbulliScience®», sise 12 rue des Onchères - BP 112 - 69512 Vaulx en Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 97 700 euros

M. le Maire, chers collègues, ce premier rapport concerne l'approbation et l'autorisation de signature d'une convention cadre pluriannuelle pour l'association «EbulliScience». Cette association collabore avec les intervenants de l'éducation que ce soit du scolaire ou du périscolaire depuis quelques années. Il s'agit donc là de pouvoir pérenniser une convention avec cette association. Ses activités d'ordre culturelles, scientifiques et techniques de qualité sont proposées en vue des programmations du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon. Cette signature de convention cadre court donc de 2019 à 2021. Voilà pour cette délibération Monsieur le Maire.

Etienne Tête :

Notre vote est réservé. En tout cas pour l'instant, on va s'abstenir sur ce vote. On attend des réponses, peut-être que vous les avez. C'est que, semble-t-il, cette association va passer d'une subvention de 50 à 60 000 € à 97 000 € donc on attend des explications sur cette augmentation qui paraît significative sauf si nos informations sont inexactes.

David Kimelfeld :

Vous avez des éléments de réponse Mme Palomino ?

Sylvie Palomino :

Pas assez.

David Kimelfeld :

Vous devez attendre le Conseil Municipal au cours duquel, vous aurez les éléments de réponse.

**Rapport adopté à la majorité
Etienne Tête, Marie-Agnès Cabot s'abstiennent.**

4-19-566-29698- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 2 376 664 euros aux 8 associations gestionnaires de Maisons de l'Enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Nous allons avoir trois rapports, qui vont concerner les trois associations d'éducation populaire de notre arrondissement, à savoir dans l'ordre des rapports tout d'abord la Maison de l'Enfance, puis nous aurons la « Ka'Fête ô Mômes » et les Centres Sociaux. Pour ces trois associations d'éducation populaire, il s'agit, dans le cadre de la convention de la Ville avec ces associations, convention que nous avons préalablement déjà votée, du versement de la première tranche pour le fonctionnement de ces associations. La première délibération concerne l'attribution de subventions pour la Maison de l'Enfance en ce qui concerne le quatrième arrondissement, du premier versement d'un montant de 332 638 €.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-567-29695- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant total de 2 205 231 euros au titre de l'année 2019 à diverses associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes

Cette deuxième délibération du même ordre concerne les associations d'éducation populaire qui ne sont pas Centres Sociaux, ni Maisons de l'Enfance. Là, il s'agit de la « Ka'Fête ô Mômes » nous en avons déjà parlé au sein de ce Conseil, qui effectivement a développé une action sur le quatrième arrondissement particulièrement un Centre de Loisirs, mais aussi des actions avec l'école des Entrepôts dans le cadre du périscolaire. Il s'agit là donc pour cette première tranche d'une subvention de 81 459 €.

Emmanuel Hamelin :

Merci Monsieur le Maire, on souhaiterait faire une différenciation avec l'association « Léo Lagrange » et les autres. Parce que, concernant l'association « Léo Lagrange », nous souhaitons nous abstenir pour une raison simple, c'est que nous avons, suite au Conseil Municipal de septembre, déposé auprès du Préfet du contrôle de légalité, un courrier, compte tenu de l'absence de marché et du montant. Nous n'avons pas encore reçu de retour de la part du Préfet et donc dans l'attente de sa réponse, nous nous abstiendrons sur le centre « Léo Lagrange ».

Etienne Tête :

Si je peux me permettre, je ne connais pas tous les éléments du débat. La question est intéressante mais elle ne peut pas être posée comme ça. Parce que la différence entre subventions et marché n'est pas liée au montant. La différence entre subventions aux associations qui ont des missions d'intérêt général et au marché. C'est un peu qui de l'œuf ou de la poule est le premier. Ainsi, c'est la volonté de l'association d'avoir un projet et que la collectivité accepte de le subventionner, c'est une subvention. Si c'est la commune ou la collectivité qui décide, « j'ai envie d'avoir un projet, je cherche un partenaire à ce moment-

là », c'est un marché. C'est vrai que c'est parfois est difficile de faire la différence. En tout cas c'est un montant.

Emmanuel Hamelin :

Oui je n'ai pas parlé du montant, même si le montant est important. Au-delà de la première et deuxième tranche de l'année dernière mais je n'ai pas abordé le sujet du montant. C'est simplement sur le retour du Préfet, nous nous abstiendrons sur le dossier « Léo Lagrange ».

Rapport adopté à la majorité
Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et Josselin Edouard s'abstiennent sur
la subvention « Léo Lagrange »

Sylvie Palomino :

Monsieur le Maire si je peux faire la délibération sur les Centres Sociaux ?

David Kimelfeld :

Oui allez-y.

4-19-569-29690- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 489 678 euros aux 13 associations gestionnaires des 15 centres sociaux de Lyon, à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

Pour rester dans la logique de ces trois délibérations. Pour ce rapport il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement des associations gestionnaires des Centres Sociaux. Pour notre arrondissement, il s'agit des centres sociaux de la Croix-Rousse. Simplement compte tenu des débats que nous avons eu précédemment sur les Centres Sociaux. Je peux vous dire qu'on continue, bien évidemment à suivre attentivement avec M. Christophe Dercamp la situation des Centres Sociaux. Que l'association a présenté un budget équilibré, que la Ville est attentive à verser dès le vote très rapidement en termes de trésorerie la subvention à cette association. Pour qu'elle puisse continuer à fonctionner sereinement. La première tranche de subventions est de 115 540 €.

Anne Mignotte :

Dans cette délibération, il y a aussi le Centre Social Pernon pour 267 078 €. En fait, on vous avait demandé en début d'année scolaire si on connaissait l'état des inscriptions au périscolaire. À l'époque, ce n'était pas encore possible d'avoir les chiffres. Actuellement est-il possible d'avoir les chiffres pour pouvoir avoir une estimation de la deuxième tranche ? Petite remarque sur les trois délibérations : ce serait bien de comparer ce qui est comparable et que, à chaque fois, on n'ait pas les deux tranches d'un côté et une seule tranche de l'autre entre 2019 et 2018. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. Sur 2018, on a les totaux et sur 2019 on n'a que la première tranche donc on ne peut pas comparer des choses qui ne sont pas comparables.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-568-29693- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 200 euros à l'association J.Court, sise 16 grande rue de la Croix-Rousse - 69004 Lyon pour son festival de courts-métrages

Pour ce rapport, il s'agit de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1200 € à l'association « J Court » pour la quatrième édition de son festival de courts-métrages. Pour rappel cette initiative est née des Commissions Jeunesse des Conseils de Quartier Est-Rhône et Ouest du 4^{ème} arrondissement. Cette association a abouti en 2016 à la création de l'association « J Court » qui est constituée de bénévoles qui portent ce projet. On en est actuellement à la quatrième édition, avec des projets qui se construisent. À la fois en lien avec certains établissements volontaires du 4^{ème} arrondissement, mais aussi des initiatives individuelles des jeunes. Nous donnons aussi des moyens à l'association qui se réunit régulièrement à la Maison des Associations, pour pouvoir rencontrer les différents acteurs et nous suivons ça de très près avec Mme Valérie Schell qui est présente pour le volet Culture.

Marie Guyon :

Juste une petite intervention comme précédemment. Puisque justement c'est la quatrième édition, il serait bien qu'un jour nous ayons le budget de cette association. Parce qu'on le demande pour des petites associations sportives et là, nous ne l'avons pas encore. Donc peut-être une prochaine fois. Il serait bien que nous ayons ce budget de fonctionnement au regard de la subvention que vous leur accordez, merci.

David Kimelfeld :

On vous communiquera le budget de fonctionnement Mme Guyon.

Sylvie Palomino :

Petite précision, on pourra vous faire passer effectivement le budget. Je voulais simplement vous dire que la subvention précédente avait été de 3000 € et là on est sur une demande de 1200 €. Puisqu'on est effectivement sur l'acquisition essentiellement de matériel, pour pouvoir exécuter les projets.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-571-29727- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS

OBJET : Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association La Cocotte Prod, pour l'organisation de la 11e édition du festival "Quand les souris dansent", du 16 au 30 mars 2019

Voilà une délibération que nous connaissons. Elle porte sur le festival « Quand les souris dansent » dont la 11^{ème} édition aura lieu du 16 au 30 mars dans notre quartier.

L'association « La Cocotte Prod » privilégie des projets culturels et des spectacles vivants autour des questions du handicap, de l'égalité et des solidarités.

Une édition pluridisciplinaire : expositions, concerts, lectures, débats, journée de sensibilisation, atelier et temps participatif dont une mise en bouche vous est annoncée dans cette délibération.

L'idée véhiculée est que la culture est bien un lien essentiel entre les habitants quelques soient leurs différences. La culture est un espace partagé, dont nous pouvons tous profiter et apprécier pleinement un concert, une projection, un débat. L'association a su s'associer aux partenaires du 4^e arrondissement, le Centre Social, la MEJ, l'Association « notre Sphère », le cinéma St-Denis et autres associations œuvrant autour du handicap. Elle met la culture au service du handicap, quel que soit sa forme, en fédérant les habitants sur la participation et la convivialité de l'évènement, en proposant une programmation artistique riche, variée et de qualité.

Quelques temps forts à ne pas manquer : le 16 mars, esplanade du Gros Caillou, musique du monde avec du jazz, du blues, du groove. A partir du 18 mars, une expo à la Mairie : des photos d'Alexa Brunet (photographe qui fait partie du collectif « Transit », primé à Arles, figure du réseau CAUE) une série de portraits dans le cadre de la 30^{ème} édition de la semaine d'information sur la santé mentale. La soirée débat du 27 mars autour d'un film qui relate le périple de plusieurs personnes sujettes à des formes très diverses de handicap sur un voilier sur la méditerranée. Les angoisses, les plaisirs, les difficultés, spectacle intergénérationnel avec la Compagnie de danse « ensemble, ailleurs en mouvement », la seule en France qui regroupe des personnes en situation de handicap, des écoliers et des personnes âgées en perte d'autonomie, ou malades d'Alzheimer. Elle se compose de 65 personnes : douze en situation de handicap plus trois encadrants, vingt et un élèves de CE1, plus cinq encadrants et sept personnes âgées, plus sept encadrants. Un recueil de paroles débuté en 2018 continuera de s'étoffer de témoignages, un atelier d'initiation à l'écriture Rap, un autre autour du flamenco. C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons soutenir ce projet à hauteur de 2000 euros, une subvention identique à l'an dernier. (Budget global 19 341 euros)

17h30 arrivé de Josselin Edouard

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-572-29686- : RAPPORTEUR : VALERIE SCHELL

DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS

OBJET : Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association Quais du Polar, pour l'organisation de la 15e édition du Festival "Quais du Polar", du 29 au 31 mars 2019 - Approbation d'une convention cadre

En 2019, « Quais du Polar » fêtera ses 15 ans ! La prochaine édition se déroulera du 29 au 31 mars 2019.

L'Association Quai du polar créée en 2004, promeut et diffuse auprès du grand public des littératures policières et cinéma noir et toutes autres formes artistiques liées au polar, à travers l'organisation d'événements culturels, à Lyon, dans le département et la région Auvergne Rhône-Alpes.

Ce rendez-vous est incontournable dans son genre et fait rayonner la Ville de Lyon. Sur 3 jours en 2018, 90 000 festivaliers, en 2017, 80000, 1 millier d'adhérents et 300 bénévoles. Elle construit son édition avec l'ensemble des lieux culturels de la Ville de Lyon : musées, librairies dont 11 libraires indépendantes, 40 maisons d'éditions, centres hospitaliers, bibliothèques et les salles de cinéma. Elle investit aussi l'espace public avec sa grande enquête qui partira du Vieux Lyon (20 000 participants en 2018). Deux cent cinquante auteurs avec un focus sur les auteurs nordiques (20 seront présents). 2019 est aussi l'année France-Roumanie, des auteurs roumains seront invités.

Un lien avec les établissements scolaires avec les fameuses dictées noires, dictée par Philippe Manœuvre (les 40 ans des musiques actuelles) des rencontres avec les publics « empêchés » au sein des hôpitaux et prisons.

Un ancrage très fort sur notre Ville. Un festival gratuit, militant, pour tous, véritable défenseur de la librairie indépendante. Une journée pour les professionnels, des débats. Ce festival joue un rôle de tremplin pour les jeunes auteurs français, et est aussi un centre de ressources pour les professionnels. Une part belle est dédiée aux séries TV qui font aussi partie de cet environnement du polar. Ce festival contribue à la découverte du genre et redonne goût à la lecture au travers de toutes ces actions et contribue au rayonnement intellectuel et culturel de notre ville. Nous ne pouvons que soutenir ces démarches, ces volontés. Merci aux libraires, à la bibliothèque du 4^{ème} pour leur engagement autour du livre et de la lecture. La subvention reste identique à 2018 : 160 000 euros pour un budget de 655 800 euros.

David Kimelfeld :

C'est l'occasion pour moi d'avoir une pensée pour Claude Mesplède qui est décédé le 27 décembre dernière. Il était un critique littéraire et un historien qui a beaucoup œuvré pour « Quais du Polar ». Il avait écrit un dictionnaire des littératures policières. C'était l'occasion de lui faire un petit clin d'œil, là où il est aujourd'hui.

Rapport adopté à l'unanimité

David Kimelfeld :

Je m'excuse, on est passé trop vite sur les rapports de Mme Sylvie Palomino. Il manque le rapport 570. Toutes mes excuses.

4-19-570-29565- : RAPPORTEUR : SYLVIE PALOMINO

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

OBJET : Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Ce rapport concerne l'attribution de crédits et subventions aux écoles publiques. C'est un rapport classique. Vous avez dans la délibération le détail des crédits répartis selon des forfaits qui sont calculés par élève. Le forfait reste le même, il n'a pas été augmenté. En revanche nous avons une augmentation globalement du budget, puisque nous avons une augmentation du nombre d'élèves sur la Ville de Lyon. Ce qui correspond à peu près à une augmentation de + 0,6 %. Il faut savoir que s'ajoute à ces crédits un certain nombre d'aides complémentaires qui sont des crédits pour la coopérative scolaire, des aides aux déplacements sur les temps scolaires qui sont également pris en charge par la Ville de Lyon et puis des aides pour toutes les classes spécifiques pour l'inclusion scolaire pour les enfants porteurs de handicap, nouveaux arrivants allophones etc. C'est l'ensemble de ces aides qui sont décrites dans cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-573-29197- : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER

OBJET : Lyon 4ème - Accord sur la gratuité de la mise à disposition d'un terrain transféré sis 39, rue Artaud au profit d'une association de jardin partagé - EI 04 032

Je vais être très rapide puisqu'on avait déjà passé cette délibération. Là on est sûr la gratuité de la mise à disposition d'un terrain transféré, situé au 39 rue Artaud au profit d'une association de jardins partagés. Cette association va occuper un terrain de 538 m², pour une valeur locative de 750 € pour l'année 2018. Je vous demande donc de donner un avis favorable.

Marie-Agnès Cabot :

Une petite question, mais qui est vraiment un détail. Sur cette délibération, le terrain de basket est marqué ancien terrain de basket. Alors que, dans la délibération, un peu plus loin il est toujours terrain basket. Alors c'est du détail mais...

Dounia Besson :

C'est du détail, (pas de micro)

Marie-Agnès Cabot :

Oui, mais donc il est toujours terrain de basket ?

Dounia Besson :

Pas de micro

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-574-29002- : RAPPORTEUR : DOUNIA BESSON

DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER

OBJET : Lyon 4è - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé consentie par la Ville de Lyon à l'association de jardin partagé « Jardin sur cour » relative à la mise à disposition d'un terrain sis 28, rue Denfert Rochereau-EI : 04 035

Là aussi, je ne vais pas vous rappeler notre dynamique autour de la création des jardins partagés. On est sur un renouvellement de convention d'occupation temporaire du domaine privé qui est consenti par la Ville de Lyon. « Jardin sur cour » existe depuis 2012. Je vous propose de donner un avis favorable pour reconduire cette convention qui lie la Ville à l'association du jardin partagé « Jardin sur cour ».

Marie-Agnès Cabot :

Bien évidemment, nous allons voter cette délibération. Une curiosité de ma part, sur le quatrième, il y a combien de jardins partagés ? Parce que j'ai essayé de regarder j'en ai trouvé quatre. Mais je crois qu'il y en a beaucoup plus.

Dounia Besson :

Bien sûr et en plus on va en créer d'autres. On a « Réseau Santé », « Artaud », « Bonafous », « QueueRousse », un jardin familial qui s'appelle aussi « le jardin Artaud » et également deux projets de jardin partagés qui vont très bientôt aboutir.

Marie-Agnès Cabot :

Si je peux me permettre de continuer deux petites minutes. J'avais déjà parlé il y a quelque temps de cette révolution, qu'est « Les incroyables comestibles ». Est-ce qu'on en verra un jour l'évolution ?

Dounia Besson :

Alors, nous, on a fait mieux. Puisque vous savez que les micros implantation florale sont nées ici à Lyon. D'ailleurs, nous développons le jardinage citoyen, qui intègre aussi cette manière de jardiner autour des jardins partagés, mais pas que. Comme vous le savez, ce qui peut être compliqué, c'est de gérer l'espace public et d'avoir un collectif d'habitants. Alors il y a des lieux où « Les incroyables comestibles » se sont installés. Mais il est très important de pouvoir continuer à mobiliser et ne pas laisser en l'état ces espaces. Mais « Les incroyables comestibles » sont implantés dans certains arrondissements et je crois même d'ailleurs que sur la place Bertone, il y avait eu des tentatives. Elles n'ont pas abouti, mais le jardin partagé est complémentaire, c'est une autre manière de jardiner en ville.

Rapport adopté à l'unanimité

4-19-MA4-575- : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE

OBJET : Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'arrondissement de la mairie du 4ème arrondissement

David Kimelfeld :

Les prochains rapports sont des rapports un peu techniques dont je vais essayer de vous en décrypter la substantifique moelle. Il y a cinq rapports qui sont intimement liés et qui concernent finalement les inventaires de ce qu'on appelle des équipements de proximité de Conseil d'Arrondissement. Vous avez dans une première délibération qui est la délibération 575, dans la partie cadre juridique, qui fixe ce que sont finalement les équipements de proximité transférés ou transférables. Ce sont des équipements qui peuvent avoir différentes vocations, des vocations éducatives, sociales, culturelles, sportives, d'informations de la vie locale et aussi des espaces verts dont la superficie est inférieure à 1 hectare et qui n'ont pas une vocation nationale, qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements. L'inventaire de ces équipements de proximité est fixé par une délibération qui doit être adoptée et concordée entre le Conseil Municipal et le Conseil d'Arrondissement. D'où la multiplication des délibérations ici sur ce sujet-là. La première délibération qui vous est proposée, c'est la délibération qui acte finalement l'inventaire des équipements transférés, espace verts et ce qu'on appelle des équipements de proximité, c'est-à-dire tous les bâtiments, dont vous avez la liste sur vos tablettes ou ordinateurs qui reprend la totalité des espaces verts qui sont transférés à l'arrondissement, ainsi que les bâtiments, équipements de proximité transférés. Je rappelle qu'un certain nombre d'espaces verts étaient déjà transférés à l'arrondissement, je pense notamment à deux squares

« Bernard Frangin » et « René Dejean ». La liste que vous avez sous les yeux comporte les bâtiments qui étaient déjà transférés, à l'exception des jeux de boules « Clos Jouve », mais ceci aura une durée de vie assez restreinte puisse que le projet du Clos Jouve viendra le remettre en question.

Nous avons un premier rapport qui fixe la liste des bâtiments transférés, je vous rappelle que cette actualisation fait suite à la réforme du statut de la Ville de Paris qui date de février 2017, et qui impose le transfert des espaces verts de moins 1 hectare à l'arrondissement. C'est ce travail là qui a été fourni.

La première délibération que je vous propose d'adopter est celle qui fixe l'inventaire de ces équipements transférés de proximité. Je la relie à la deuxième pour terminer en quelque sorte mon explication. La deuxième, c'est la délibération qui concerne l'inventaire qui sera proposé au Conseil Municipal, inventaire qui sera le même que celui que l'on vient d'adopter, si nous les adoptons bien évidemment. Mais il convient d'adopter aussi cette délibération. Il y a une troisième délibération. On est dans un pays quand même assez simple en matière de législation et très administratif. C'est une curiosité, pendant que l'on fait ça, on ne fait pas autre chose en même temps. Ça doit intéresser nos concitoyens vraiment de manière assez aiguë ! J'espère que peu s'y intéresseront à ce point-là parce que sinon on va friser le ridicule. On a une troisième délibération qui nous permet de constater la concordance des deux inventaires. C'est-à-dire : vous avez pris une délibération, la première, vous avez un inventaire, la deuxième vous avez délibéré sur le même inventaire au Conseil Municipal et, au cas où vous n'avez pas vu, vous avez une troisième délibération qui constate que vous avez bien vu que les deux inventaires étaient les mêmes. Et puis, pour aller un peu plus loin, nous avons une quatrième délibération qui, hélas, au cas où on constaterait qu'il y a un désaccord entre l'inventaire Mairie d'Arrondissement et l'inventaire en Conseil Municipal, et bien ma foi, il y a une quatrième délibération, qui normalement ne devrait pas avoir lieu, que je proposerai de retirer. Et enfin la cinquième délibération dont je parlerai ensuite, puisque c'est elle qui, au vu de la fixation de l'inventaire, fixera la constitution des Commissions Mixtes qui verront ensuite le fonctionnement de ces anciens, mais aussi de ces nouveaux équipements. Je ne sais pas si j'ai été suffisamment clair dans mon explication. En tout cas, je l'espère. D'ores et déjà y a-t-il des interventions, des questions et ensuite on fera les choses les unes après les autres pour essayer de bien se coordonner si on peut dire, pour bien avancer correctement.

Anne Mignotte

Merci. Nous avons une question sur l'inventaire. On a du mal à voire la logique qui fait qu'un certain nombre d'équipements sont ou pas sélectionnés. Par exemple : la Ficelle est transférée à l'arrondissement de manière historique, mais pourquoi la Maison des Associations n'est pas transférée ? Ce n'est pas que l'historique qui doit être un critère de sélection pour la Ville de Lyon sur le transfert des bâtiments. On n'est pas contre l'idée que des équipements soient transférés aux arrondissements, c'est même une logique que nous approuvons pour les gérer dans la proximité. Mais on aimerait comprendre la logique sous-jacente. Par exemple, les écoles n'apparaissent pas, pour quelle raison ? Ensuite, quels sont les moyens associés à ces transferts ? Parce que c'est bien beau de transférer des équipements mais quels sont les moyens associés ? Il y a des moyens financiers pour l'entretien courant de l'équipement au-delà des services de la Ville de Lyon. Quels sont les moyens humains pour la Mairie du quatrième arrondissement et des services de la Mairie du 4^{ème} qui vont avoir un travail supplémentaire ? Quels sont les effectifs qui sont prévus pour cela ? Et est-ce qu'il y a une augmentation du personnel à la Mairie du 4^{ème} pour pouvoir aider à cette gestion au quotidien. Et enfin, pourquoi les élus n'ont-ils pas été consultés avant à l'occasion des réunions préparatoires du 5 juillet et du 16 octobre par exemple ? Et qu'est-il prévu pour associer les habitants à la gestion au quotidien de ces équipements transférés pour que justement, ils soient gérés par la proximité ? Aussi, nous considérons que nous n'avons pas les éléments pour juger de la pertinence de ces transferts, et nous nous abstiendrons sur ses délibérations.

David Kimelfeld :

Sur laquelle, parce qu'il y en a cinq ?

Anne Mignotte :

Sur la première qui liste l'inventaire.

David Kimelfeld :

Oui, mais toutes sont sur l'inventaire.

Anne Mignotte :

Par logique, on s'abstient sur l'ensemble des délibérations.

Emmanuel Hamelin :

Oui effectivement, la liste est assez technique. Le problème de la MDA se pose effectivement de manière importante. Il se trouve que nous, techniquement, on a eu un souci. C'est qu'on n'a pas réussi à avoir la liste. On en avait fait part. On a du mal à accéder aux annexes pour X raisons, des raisons techniques. On nous les a transmis tout à l'heure, mais on n'a pas eu le temps de les regarder. C'est assez complexe quand même malgré tout. Donc, on va nous aussi s'abstenir sur les quatre premières délibérations. Je ne sais pas si vous mettez la cinquième délibération suite au vote

David Kimelfeld :

Non, après. Je redonnerai un élément sur la cinquième délibération qui est bien évidemment intimement liée.

Sur ces quelques questions très rapidement, Madame Mignotte, vous ne découvrez pas le sujet. Ces questions-là se posent depuis de nombreuses années. Après je comprends bien qu'en fonction de là où on est et là où on se place, on peut de temps en temps un peu être ingénu, se questionner et ne pas s'être questionné avant. C'est un jeu de rôle que j'accepte, qui est celui-là. Alors d'abord, pourquoi pas la Maison des Associations, parce que je ne l'ai pas souhaité. La vraie question, c'est qui a décidé quoi. Il semble que l'exécutif a encore une majorité, donc dans l'exécutif, on peut émettre un avis et ne pas être obligé de le partager systématiquement de manière très large. Sur ce sujet-là, j'ai considéré que sur la Maison des Associations, il n'était pas utile, je ne voyais pas l'intérêt, en tout cas pour ce qui nous concerne Mairie d'arrondissement d'avoir un bâtiment transféré alors qu'on avait déjà finalement quelque part les moyens, la mise à disposition, l'utilisation. Les faits le montrent au quotidien. En fait, cette Maison des Associations est utilisée principalement, presque uniquement, quasi uniquement par des structures de la Mairie du 4^{ème} arrondissement et de l'arrondissement. Pour des activités au profit des habitants du 4^{ème} arrondissement et je ne comprenais pas bien pourquoi cela améliorerait le quotidien pour les habitants et pour la Maison des Associations. Donc je n'ai pas souhaité qu'on rajoute cet équipement.

Anne Mignotte :

Pas de micro

David Kimelfeld :

Mais comme vous vous abstenez, vous pouvez émettre le fait du désaccord, mais vous m'avez demandé une explication, je vous la donne. Après je ne cherche pas à vous convaincre. Je vous donne juste une explication. En ce qui concerne les moyens sur les différents sujets, rien de changé, vous le savez, sur les équipements et sur les bâtiments transférés, les moyens existent : on n'est pas dans une situation tout à fait nouvelle sur les équipements transférés. Je l'ai dit tout à l'heure en introduction, sur la liste, à part les jeux de boules du « Clos Jouve » l'ensemble de ces équipements, nous les avons déjà depuis de nombreuses années. Enfin à ma connaissance depuis 2001, nous avons la gestion de ces bâtiments transférés, avec les budgets qui vont avec. La question ne s'est jamais posée d'une quelconque difficulté pour assurer la gestion de ces bâtiments transférés depuis 2001. Il n'y a pas de raison qu'il y ait demain un problème pour gérer ces bâtiments transférés avec des moyens ou un manque de moyens. De fait aussi, la Mairie d'arrondissement gère depuis très longtemps 90 % des choses qui sont ici en gestion. En particulier sur les équipements de proximité, à l'exception des espaces verts où nous continuerons à avoir, et bien ma foi, l'intervention des équipes. Il ne s'agit pas de dire, demain, les espaces verts sont transférés à la Mairie d'Arrondissement et c'est la Mairie d'Arrondissement qui va se débrouiller, qui va créer des services des espaces verts. La question ne se pose pas en ces termes-là. Bien évidemment la Direction des espaces verts de la Ville de Lyon, les agents des espaces verts vont continuer à entretenir les espaces verts tels qu'ils entretiennent aujourd'hui. De ce côté-là, il n'y a aucun changement. Donc c'est une délibération extrêmement technique et je ne vois pas pour l'instant ce que ça changera sur notre destin, sur la Mairie du 4^{ème} arrondissement. En ce qui concerne les forces vives de la Mairie d'Arrondissement, le travail supplémentaire, c'est pour la cinquième délibération, c'est pour la tenue des commissions mixtes, si tant est qu'elles se réunissent très régulièrement, où là il y aura effectivement un travail supplémentaire qui sera absorbé par les agents de la Mairie du 4^{ème} arrondissement. Voilà ce que je souhaitais vous dire sur ces quatre premières délibérations. Je vous propose qu'on les passe une par une.

Rapport adopté à la majorité

**Anne Mignotte, Abdelkader Selmi, Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et
Josselin Edouard s'abstiennent.**

4-19-576-29182- : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE

OBJET : Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'Arrondissement de la Mairie du 4^{ème} arrondissement proposé par le Conseil Municipal

Rapport adopté à la majorité

**Anne Mignotte, Abdelkader Selmi, Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et
Josselin Edouard s'abstiennent.**

4-19-577-29829- : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE

OBJET : Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'Arrondissement de la Mairie du 4ème arrondissement

Rapport adopté à la majorité

Anne Mignotte, Abdelkader Selmi, Emmanuel Hamelin, Marie Guyon et Josselin Edouard s'abstiennent.

4-19-578-29820- : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

DELEGATION GENERALE AU SERVICE PUBLIC ET A LA SECURITE

OBJET : Inventaire des équipements de proximité du Conseil d'Arrondissement de la Mairie du 4ème arrondissement

Pas de proposition au vote / retrait de la délibération

4-19-579-29142- : RAPPORTEUR : DAVID KIMELFELD

SERVICE DES MAIRIE D'ARRONDISSEMENT

OBJET : Commissions mixtes prévues à l'article L 2511-21 du code général des collectivités territoriales - Principes communs de fonctionnement

La dernière délibération est liée. Au-delà de la fixation de cet inventaire que nous venons d'adopter, il est nécessaire de revoir le fonctionnement des anciens et des nouveaux équipements transférés. Pour cela, le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu un article qui constitue la commission mixte. C'est de cela dont il est question là. Ce n'est pas du détail de la commission, mais c'est le principe de la constitution de ces commissions mixtes. Une commission mixte qui sera composée d'un nombre égal de représentants du Maire d'Arrondissement et du Maire de la Commune en l'occurrence du Maire de Lyon. Ils seront désignés parmi les Conseillers élus. Elle va travailler, à l'issue de la constitution de cette commission mixte, sur les conditions générales d'admission et d'utilisation des équipements. La commission mixte va siéger : c'est pour ça qu'effectivement ce sera un travail de gestion, de secrétariat par la Mairie d'arrondissement. En cas de partage des voix sur des votes qui auraient eu lieu au sein de cette commission mixte, le Maire d'arrondissement a voix prépondérante. L'idée, c'est que cette commission mixte puisse poser les bases, des principes généraux de fonctionnement de ces différents équipements. Là on n'en est pas à voter les membres de la commission, mais la constitution de la commission mixte. Nous aurons l'occasion ensuite, je vous proposerai d'ailleurs, que nous ayons une réunion avec l'ensemble des participants du Conseil d'Arrondissement hors Conseil d'Arrondissement pour entrer un peu plus dans les détails et préparer ce travail là dans les prochaines semaines. Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération 579.

Emmanuel Hamelin :

Oui, juste un tout petit mot M. le Maire, on votera cette délibération bien entendu. Mais vous êtes très attaché à la démocratie ? Donc on vous fait une suggestion : puisqu'elle est mixte, mais pas paritaire, mais elle est mixte quand même, c'est-à-dire qu'il y a trois élus de la Ville de Lyon, trois élus de l'arrondissement.....

David Kimelfeld :

Pas de micro.

Emmanuel Hamelin :

Ah ! Six de l'Arrondissement et six de la Ville. Et bien raison de plus alors. L'idée c'était que dans les élus d'arrondissement, puisque c'est de cela dont il s'agit ici, vous puissiez faire une place à l'opposition, qu'elle ait au moins une possibilité de regard sur les dossiers. Voilà, c'était juste une suggestion. Mais nous voterons cette délibération.

Anne Mignotte :

C'est une remarque qui va dans le même sens. C'est que l'on puisse s'appuyer sur le règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement. On a dans le règlement intérieur, sur (...)

Etienne Tête :

Pas de micro

David Kimelfeld:

M Tête.

Anne Mignotte:

(...) Des commissions qui seraient créées à partir du Conseil d'Arrondissement de manière spécifique ou thématique, elles devaient être faites à la proportionnelle. Cela pourrait être une base, ce règlement intérieur, pour construire une commission mixte. Même si ce n'est pas la même chose, je le comprends bien.

David Kimelfeld :

Oui ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce que je propose moi d'abord, je ne vais pas vous donner une réponse ce soir. Mais j'entends votre proposition. D'abord il faut qu'elle soit coordonnée avec les autres arrondissements. On ne va pas passer ici une exception à la règle qui pourrait être une règle pour l'ensemble des arrondissements. Donc j'entends votre proposition qui me paraît intéressante. Et je vous donnerai une réponse assez rapidement. En tout cas avant le prochain Conseil d'Arrondissement.

Rapport adopté à l'unanimité

Question Divers :

Marie Guyon :

Monsieur le Maire et cher collègues. Une petite question sur une délibération qui n'est pas ici et qui est la 29 559. Qui n'est pas sur l'Arrondissement, mais qui est générale qui est au Conseil Municipal. Elle concerne les mérules, ce sont des petits champignons vous savez. On ne va pas faire d'omelette rassurez-vous. Mais c'est ennuyeux parce qu'en 2015, 2017, les arrondissements avaient été concertés et ça ne l'est pas là pour le 4^{ème} arrondissement. Et les

zones ont été redéfinies. Pour le 4^{ème} arrondissement, on ne sait pas trop. Ne vous inquiétez pas j'ai tout le dossier si vous voulez, je vous le donnerai après la séance.

David Kimelfeld :

Alors la question c'est ?

Marie Guyon :

Pourquoi dans l'arrondissement on n'a pas été sollicités, vous n'êtes pas sollicité ? Parce qu'il y a quand même quatre zones. Comme les évangiles un à quatre. Quatre implantations géographiques.

David Kimelfeld :

Écoutez, moi je ne sais pas, on va se renseigner si vous le voulez bien. Vous m'en excuserez mais je n'ai pas la réponse comme ça. Et bien écoutez, je crois que nous en avons terminé. Merci beaucoup, très bonne soirée à vous.